

Extrait du procès-verbal de la trois cent dix-septième session

du Conseil municipal,

tenue le 19 juin 2002

Résolution 4843-02

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
CONSOLIDATION ET OPTIMISATION DE LA  
COLLECTE RÉSIDENTIELLE DES MATIÈRES RECYCLABLES  
(COLLECTE SÉLECTIVE PORTE-À-PORTE)**

**CONSIDÉRANT QUE** selon la *Loi 90* du MENV, les MRC ont la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de gestion des matières résiduelles produites, traitées et éliminées sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** les activités liées à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan doivent être corollaires avec la *Politique Québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*;

**CONSIDÉRANT QUE** la politique gouvernementale vise un objectif de détournement des matières recyclables de 60%

**CONSIDÉRANT QUE** le point 5.6.1 de la politique gouvernementale préconise le renforcement de la collecte sélective municipale

**CONSIDÉRANT QUE** la collecte sélective porte à porte est un des meilleurs moyens pour atteindre cet objectif

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le maire Claude Charbonneau appuyé par M. le maire Marc Gascon

et résolu unanimement :

- Que toutes les municipalités de la MRC de la Rivière-du-Nord s'engagent à mettre en place, à consolider et à optimiser le service de collecte sélective porte-à-porte des matières recyclables d'ici la fin de l'année 2008.
- La mise en place de ces actions sera déterminée, précisée et intégrée, et ce selon l'approbation du conseil de la MRC, dans l'échéancier quinquennal du plan de gestion en cours de réalisation.

ADOPTÉE

**COPIE CONFORME**

certifiée ce 6 août 2008

---

Pierre Godin, directeur général et secrétaire-trésorier